

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**La Fédération Hospitalière de France Normandie présente les difficultés actuelles des établissements médico-sociaux publics (EHPAD et structures handicap) et communique ses propositions pour leur venir en aide pour mieux servir les usagers.**

Le 2 mars 2022, Christophe Bouillon, Président de la FHF Normandie a tenu une conférence de presse accompagné de deux représentants des établissements sociaux et médico-sociaux publics normands : Clémence Burnouf, directrice d'EHPAD et Mathilde Mairy, directrice d'un établissement accueillant du public âgé et handicapé, toutes deux déléguées départementales pour le secteur médico-social et membres du Bureau de la FHF Normandie.

### ***Les forces du service public dans le médico-social***

En premier lieu, il est utile de rappeler les atouts du service public médico-social : l'accessibilité financière (tarif mensuel moyen inférieur à 2000 euros), l'implantation sur l'ensemble du territoire, la compétence du personnel et du management, l'intransigeance sur l'éthique et la qualité, une attention permanente au soin et surtout à la vie sociale, l'accueil de tout public etc. Il est indispensable aujourd'hui de valoriser cette offre publique, notamment en avançant vers une modernisation de nos établissements.

En effet, les conditions d'accueil à ce jour sont particulièrement dégradées. Si 15% à 30% des établissements sont dans un état neuf, plus de la moitié des établissements médico-sociaux publics doivent être totalement reconstruits ou rénovés. L'aide à l'investissement pour les EHPAD apportée par l'Etat dans le cadre du Ségur et complétée par les Conseils Départementaux est sans précédent, mais insuffisante pour faire face aux besoins. La FHF appelle à des efforts en investissement importants et sur le long terme.

### ***Le besoin urgent d'une loi Grand Age et Autonomie pour améliorer la situation de nos aînés***

La situation de nos aînés fait la une des médias depuis des années (nombreux rapports parlementaires) et aussi au moment des crises (première vague COVID, enquêtes sur les maltraitements). Le plan Grand Age devait être la priorité du gouvernement actuel. Pourtant la crise sanitaire a non seulement relégué cette priorité à plus tard mais a plongé le secteur dans une crise sans précédent. Une enquête menée par la FHF Normandie auprès de 70 EHPAD publics (sur 110) le prouve.

Le secteur des EHPAD n'a jamais autant été mis à mal tant du point de vue des ressources humaines que des moyens financiers, avec un impact direct sur la prise en charge des résidents accueillis.

Au regard de l'évolution des besoins en soins et d'accompagnement des résidents en perte d'autonomie, la FHF Normandie estime qu'il manque aujourd'hui **1 800 agents**, principalement infirmiers et aides-soignants, dans les structures publiques normandes pour personnes âgées. Du fait de la charge de travail et de l'épidémie, l'absentéisme a dans le même temps progressé de deux points par rapport à 2019 pour atteindre **11%** (tout comme sur le secteur handicap). L'équation devient difficile à résoudre pour les établissements. A l'échelle de la France, la FHF nationale plaide pour la création de **20 000** postes par an pendant 5 ans.

Par ailleurs, en 2021, la plupart des établissements normands sont en déficit financier. La moyenne est de 100 000 € par établissement, soit le **coût de 3 Aides-Soignants**. Au global le manque à gagner du fait de la crise s'approche des **11 millions** d'euros (le taux d'occupation moyen est passé de 98 % en 2019 à 94 % aujourd'hui). Les surcoûts non compensés financièrement (augmentation de salaires suite aux revalorisations « grand âge » et « Ségur », prise en charge du COVID) sont du même ordre, soit à nouveau **11 millions** d'euros. Enfin, **42%** des établissements connaissent actuellement des difficultés de trésorerie. La FHF Normandie appelle à une compensation de ces coûts et pertes de recettes qui pour certains se perpétuent et à un accompagnement personnalisé des structures les plus en difficulté.

Ces problématiques amènent à repenser l'offre médico-sociale actuelle. Un établissement sur deux considère en effet que la médicalisation doit être renforcée, en particulier par des personnes pouvant prendre en charge le déclin cognitif (55% des résidents concernés) : gériatres, géronto-psychiatres, psychologues, médecins coordonnateurs mais aussi des médecins traitants et des spécialistes de ville pour des établissements implantés bien souvent dans des déserts médicaux ainsi que par l'installation de salles et de plateaux techniques adaptés. En parallèle, l'offre doit surtout être revue pour renforcer l'animation et le maintien du lien social de nos résidents, priorité actuelle pour **91%** de nos établissements. Pour cela il faut des moyens afin de recruter des animateurs et personnels socio-éducatifs, faire venir des intervenants extérieurs, organiser des sorties en ville, favoriser les moments de partage intergénérationnels, etc.

### ***Le besoin urgent d'une loi Autonomie incluant le secteur handicap public***

Si le secteur handicap public semble se porter mieux que le secteur des EHPAD, il ne comporte pas moins des fragilités, comme en témoigne une autre enquête menée par la FHF Normandie auprès de ses 16 établissements adhérents.

Au-delà des besoins structurels (modernisation des infrastructures), le secteur a besoin de **solutions temporaires d'accompagnement** des personnes en situation de handicap et notamment **de solutions de répit** pour les aidants. De manière générale, les structures sollicitent un meilleur accompagnement des autorités de tarification pour prendre le virage inclusif, avec un réel besoin en coordination entre les différents acteurs pour une fluidification du parcours de la personne handicapée et des prises en charge adaptées. Enfin, le secteur handicap est particulièrement en retard sur le déploiement du numérique et nécessite un accompagnement adapté à ses besoins pour une meilleure communication entre acteurs spécialisés et surtout un accès facilité des usagers aux services.

Sur les aspects en ressources humaines, le secteur handicap a un **vrai besoin de reconnaissance de tous ses métiers**. S'il est aujourd'hui difficile d'attirer les professions soignantes dans les structures médico-sociales (orthophonistes, psychologues, psychomotriciens, mais aussi infirmières et aides-soignantes), ce sont surtout les professions de la filière éducative, technique ou encore administrative qui doivent être valorisées. La FHF Normandie se félicite des dernières annonces du Premier Ministre sur l'extension de la revalorisation des salaires du SEGUR aux professions socio-éducatives, mais déplore encore l'oubli des professionnels de ces filières qui ne représentent plus que **0,34%** des agents de la Fonction publique Hospitalière au niveau national.

Enfin, sur les aspects financiers, si on peut se réjouir des résultats plutôt positifs des structures du handicap public, il est important de souligner les déséquilibres causés par la crise sanitaire avec des compensations insuffisantes à ce stade : au moins **210 000 euros** de dépenses liées à la crise COVID non compensés à ce jour sur 7 établissements et **93 000 euros** de sous financement du complément de traitement indiciaire SEGUR (pour les structures éligibles). La FHF Normandie appelle encore à une compensation intégrale des surcoûts liés au COVID et au SEGUR, car les annonces doivent être suivies des moyens pour en assurer l'effectivité.

### ***En conclusion...***

Face à une telle situation, la FHF Normandie, à l'instar de la FHF nationale, réitère son appel à une réforme globale du secteur médico-social dès le début du prochain quinquennat, à l'attention des candidats aux élections présidentielles. La journée de Grand Oral des candidats à la présidentielle sur la santé et l'autonomie organisée le 17 mars prochain par la FHF, qui associe l'ensemble des acteurs de la santé, sera l'occasion pour ces candidats de se positionner sur ces sujets.